

**Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur entre Marseille et l'Italie (LN PCA)
Concertation sur les tracés du projet
suite aux décisions ministérielles du 7 mai 2014 et du 13 avril 2015**

●
Comité territorial du 28 octobre 2015
●

Déclaration conjointe des quatre associations

Au lendemain d'un évènement qui a révélé la nécessité de disposer dans les Alpes-Maritimes d'un réseau ferroviaire *renforcé* et *sécurisé*

À la veille d'une dernière concertation sur le "noeud ferroviaire niçois", laquelle devra s'inspirer des recommandations du président de la CNDP Christian Leyrit : "En outre, il faut garantir la confiance du citoyen en s'assurant de la cohérence globale des projets en débat : éviter qu'une infrastructure et sa desserte de transport soient débattues séparément, par exemple. C'est aussi s'assurer du continuum de participation entre le débat public et l'enquête d'utilité publique, et développer les contre-expertises indépendantes." [Journal de l'Environnement, mars 2015]

Les quatre associations représentées au Comité territorial (CoTer) des Alpes-Maritimes considèrent devoir appeler l'attention du Préfet des Alpes-Maritimes sur les points suivants

- Les projets sur lesquels nous sommes une nouvelle fois conviés à concertation doivent s'inscrire, comme convenu depuis leur conception même, dans la perspective de la "*réalisation de l'arc méditerranéen Barcelone-Gênes*" [cf. §1 de la lettre réf. D15004715 du 13 avril 2015 de M. Alain Vidalies, Secrétaire d'État, à M. Michel Cadot, préfet de région PACA]
- Attendu que la concertation présentement engagée fait suite à une consultation qui ne s'était pas prêtée à une réflexion approfondie¹ sur les nouvelles configurations du projet et n'accordait aucune réponse à des questions posées au maître d'ouvrage, la concertation qui s'ouvre doit se déployer à partir de bases plus limpides et plus constructives dont nous formulons ci-après les modalités.

Les quatre associations signataires demandent au Préfet des Alpes-Maritimes de transmettre au Préfet de Région, leur requête de

- reprendre le cours des deux Groupes de travail transversaux "*Gares*" et "*Fret*", dont la poursuite et l'achèvement avaient été interrompus avec la suspension du processus le 25 novembre 2011 [cf. Dossier de saisine de la CNDP p. 31].

Les quatre associations signataires demandent au Préfet des Alpes-Maritimes

- de prévoir l'accueil et la mise en place, dans le département des Alpes-Maritimes, d'une réunion de travail de chacun des groupes transversaux "*Gares*" et "*Fret*" précités ;
- d'instaurer dans le Département des Alpes-Maritimes deux Groupes de travail départementaux sur les thèmes :
 - Fonctionnalités et schémas d'exploitation de l'ensemble du réseau ferroviaire actuel et futur des Alpes-Maritimes
 - Impacts environnementaux des aménagements présents et futurs apportés à ce réseau.

●

¹ Ainsi en est-il notamment des consultations sur la zone de passage préférentiel "pour solliciter l'avis du public" sur la zone d'étude du projet à Marseille et à Nice [21 novembre - 20 décembre 2013] et sur la zone de priorité 2 qui s'est déroulée du 12 mai au 13 juin 2014 [cf. Dossier de saisine de la CNDP p. 43]